

Projet de confortement des digues du Borne et mise en conformité des systèmes d'endiguement SE-ARVE-RG-BONNE-26.24 dit "Bonneville entre Arve et Borne" et SE-ARVE-RG-STPIE-27.17 dit "Saint-Pierre-en-Faucigny entre Arve et Borne" sur les communes de Bonneville et St-Pierre-en-Faucigny

**Autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau -
Notice de lecture**

CONSULTING

SAFEGE
Savoie Technolac
BP 318
73375 LE BOURGET DU LAC

Agence Rhône Alpes

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safeg.com



Version : 2

Date : décembre 2022

Nom Prénom : Martineau Antoine

Visa : Boussaa Farid



Autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau - Notice de lecture

Projet de confortement des digues du Borne et mise en conformité des systèmes d'endiguement SE-ARVE-RG-BONNE-26.24 dit "Bonneville entre Arve et Borne" et SE-ARVE-RG-STPIE-27.17 dit "Saint-Pierre-en-Faucigny entre Arve et Borne" sur les communes de Bonneville et St-Pierre-en-Faucigny

20CRA102



La mission 20CRA102 « Projet de confortement des digues du Borne et mise en conformité des systèmes d'endiguement SE-ARVE-RG-BONNE-26.24 dit "Bonneville entre Arve et Borne" et SE-ARVE-RG-STPIE-27.17 dit "Saint-Pierre-en-Faucigny entre Arve et Borne" sur les communes de Bonnevi » est menée par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) en charge de la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2017.

De par sa nature, le projet est soumis aux procédures suivantes :

- Dossier d'autorisation environnementale tenant lieu d'autorisation de défrichement.

Le dossier dont il est question concerne **l'autorisation environnementale** au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement tenant lieu d'autorisation de défrichement. Il est structuré comme suit :

Nom du dossier	Contenu
1-CERFA	CERFA n°15964-01
2-Note de présentation non technique	La note de présentation non technique du projet [8° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement]
3-Notice de lecture	Le présent document
4-DDAE	Dossier d'Autorisation environnementale dont le contenu est fixé aux articles R.181-13 du CE et D.181-15-1 du CE [excepté la note de présentation non technique évoquée précédemment]
5-Volet EE	L'évaluation environnementale et ses annexes (notamment l'Avant-Projet)
6-Volet EDD	L'étude de dangers
7-Volet défrichement	a) CERFA n°13632-07 b) Déclaration du pétitionnaire concernant les incendies c) Plan de situation des surfaces à défricher d) Extrait du plan cadastral de la zone à défricher
8-Dossier de demande de dérogation au titre des espèces protégées	Dossier CSRPN